

Checklist à destination du PHARMACIEN et du MÉDECIN GÉNÉRALISTE



RéLIAN

“ Mon patient rentre de l'hôpital avec un traitement différent de ce qu'il avait à domicile... Il se trompe avec ces changements de traitements et prend deux fois le même médicament...”

Vous venez de recevoir cette enveloppe dans le cadre du projet soins intégrés RéLIAN qui lance, en partenariat avec les pharmaciens d'officine, les médecins généralistes et plusieurs hôpitaux de la zone de Liège et de Seraing, ce projet de réconciliation médicamenteuse à la sortie de l'hôpital.

Lorsque les personnes malades chroniques sont hospitalisées, leur traitement est souvent modifié, d'une part parce que l'hôpital ne possède pas les mêmes médicaments, ou bien sous d'autres noms, et d'autre part parce qu'il y a eu une adaptation du traitement. Cela suscite fréquemment des erreurs au retour à domicile : doublons dans la prise de médication, arrêt des traitements, etc.

Le but de ce projet est de transmettre une **enveloppe** au patient à sa sortie d'hospitalisation qui contient le schéma de médication et les prescriptions. Le patient est invité à aller à sa pharmacie pour réaliser un entretien de réconciliation médicamenteuse. Cette réconciliation s'effectue **en concertation avec le médecin généraliste**.

QUE DOIS-JE FAIRE APRÈS AVOIR REÇU CETTE ENVELOPPE ?

JE SUIS MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Si le patient n'est pas encore passé par le pharmacien :

- 1 Prendre contact avec le pharmacien et l'hôpital si nécessaire pour compléter les données du schéma de médication.
- 2 Expliquer le but de l'entretien de réconciliation et informer le patient de son inclusion dans le projet RéLIAN.
- 3 Inclure le patient via le Relais Maladies Chroniques : 04/296 76 76 ou par mail ou SMS au 0470/05 38 54 (le numéro NISS est enregistré de manière sécurisée pour pouvoir comptabiliser le nombre de personnes qui bénéficient d'actions de RéLIAN et justifier l'utilisation du budget).
- 4 Renvoyer le patient avec les informations complétées et l'enveloppe vers le pharmacien pour la réalisation de l'entretien de réconciliation.

Des questions ?

- GLAMO : Dr Yvonne Bronckart, yvonnebronckart@me.com
- CEGES : Dr André Meert, 0476/69 23 69
- SMG : Dr Daniel Leclercq, dr.leclercq@cybernet.be
- RéLIAN : Annick Van den Bossche, 0472/344 504, coordination@relian.be



JE SUIS PHARMACIEN : VOIR VERSO ➡



QUE DOIS-JE FAIRE APRÈS AVOIR REÇU CETTE ENVELOPPE ?

JE SUIS PHARMACIEN

1 Prérequis

Suivre un e-learning accrédité (durée : 42 minutes) : https://www.youtube.com/watch?v=_d7wYd1eids
Compléter l'évaluation de l'e-learning <https://forms.office.com/r/2qNf1WbYeB>

2 Réalisation de l'entretien de réconciliation

Expliquer au patient le but de l'entretien de réconciliation et l'informer de son inclusion dans le projet RÉLIAN (le numéro NISS est enregistré de manière sécurisée pour pouvoir comptabiliser le nombre de personnes qui bénéficient d'actions de RÉLIAN et justifier l'utilisation du budget).

Se concerter avec le médecin généraliste et l'hôpital pour compléter le schéma de médication si nécessaire.

Renvoyer le patient vers son médecin généraliste avec le schéma de médication mis à jour.

3 Facturation et inclusion du patient dans RÉLIAN

Scanner le code CNK qui se trouve sur l'enveloppe et créer une ordonnance fictive pour l'encodage.

Le bureau de tarification envoie une liste des NISS à RÉLIAN pour l'inclusion une fois par mois ou s'occupe de l'inclusion*

Les prestations sont facturées une fois par mois à RÉLIAN par l'office de tarification*
*pour les officines Multipharma, veuillez prendre contact avec Mme Anne Santi

4 Evaluation de l'action

Afin d'évaluer les entretiens et de pouvoir pérenniser éventuellement cette action, l'évaluation est réalisée en collaboration avec la KUL, qui est entre autres à l'origine de cette action.

Vous pouvez compléter le formulaire en scannant ce code :



Des questions ?

- APPL : Michel Kohl,
- EPC Familia : Sarah Piron, 083 231 377, s.piron@pharmacie-familia.be
- Multipharma : Anne Santi, 0479/25.18.74, anne.santi@multipharma.be
- Pharma Santé : Catherine Blockx, 04/338 88 20, Catherine.Blockx@pharmasante.be
- RÉLIAN : Annick Van den Bossche, 0472/344 504, coordination@relian.be